

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le trois Septembre, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc MOUZIN, Maire,

Étaient présents : Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Fabienne FERNANDEZ, Didier GARÇON, Jean-Pierre GEORGE, Séverine PAWLOWSKI, Patrice ROBERT, Gilles STOCCO

Étaient excusés : Alexandre FLAMMANG qui a donné procuration à Marc MOUZIN, Hervé MARCHAL qui a donné procuration à Daniel BERTARD

Était absent : Carlos MARQUES MONTEIRO

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance :

Fabienne FERNANDEZ

TARIF VAISSELLE DU PRESOIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les tarifs de la vaisselle de la Salle du Pressoir doivent faire l'objet d'une délibération pour facturer en cas de casse lors des locations.

Ci-joint le tableau des tarifs :

MATERIEL UTILISE	PRIX	Nombre Demandé	Casse	A payer
Assiette plate 24 cm	5,50 €			
Assiette plate 15,5 cm	5,50 €			
Assiette creuse	5,50 €			
Verre 16 cl	2,20 €			
Verre 19 cl	2,20 €			
Flûte 17 cl	2,20 €			
Cuillère	6,00 €			
Fourchette	6,00 €			
Couteau	6,00 €			
Couteau rouge fin 20 cm	10,00 €			
Couteau bois fin 20 cm	10,00 €			
Couteau fin 18 cm	10,00 €			
Couteau boucher 23 cm	10,00 €			
Couteau boucher 25 cm	10,00 €			
Couteau rouge boucher 20 cm	10,00 €			
Aiguiseur à couteaux	10,00 €			
Cuillère à café	4,00 €			
Louche	16,50 €			
Carafe à vin	2,20 €			
Plat à poisson	16,50 €			
Saucière	11,00 €			
Plat rond	6,60 €			

Saladier	7,70 €		
Chope	2,20 €		
Corbeille à pain	11,00 €		
Plat en verre	16,50 €		
Tasse 9 cl	2,20 €		
Seau à champagne	33,00 €		
Percolateur	880,00 €		
Planche	55,00 €		
Tire-Bouchon	8,80 €		
Casserole 16 cm	38,50 €		
Casserole 18 cm	38,50 €		
Casserole 20 cm	38,50 €		
Casserole 24 cm	38,50 €		
Faitout 32 cm	77,00 €		
Faitout 40 cm	143,00 €		
Couvert à salade	4,40 €		
Collecteur à déchets	396,00 €		
Conservateur à crèmes	22,00 €		
Panier à salade	16,50 €		
Marmite 32 cm	165,00 €		
Marmite 40 cm	165,00 €		
Passoire	77,00 €		
Plaque rôtissoire	99,00 €		
Poissonnière	99,00 €		
Panier à friture	55,00 €		
Poêle Ronde 32 cm	19,80 €		
Poêle Ronde 40 cm	27,50 €		
Cocotte Ronde 40 cm	33,00 €		
Bassine pâtissière 28 cm	16,50 €		
Bassine pâtissière 32 cm	22,00 €		
Louche inox	13,20 €		
Ecumoire	11,00 €		
Spatule	16,50 €		
Tourtière	11,00 €		
Rouleau pâtisserie	11,00 €		
Couteau à pain	5,50 €		
Couteau de boucher 23 cm	22,00 €		
Couteau de boucher 30 cm	16,50 €		
Couteau 25 cm	22,00 €		
Fourchette 32 cm	22,00 €		
Ciseau de cuisine	11,00 €		
Couteau office	2,20 €		
Fouet	23,20 €		

ARMOIRES DE COMMANDE DES POSTES DE RELEVAGE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que les armoires de commande des postes de relevage, du Chemin des Pâturaux et de la rue de l'Esch sont défectueuses, et propose au Conseil Municipal de les changer. Monsieur le Maire a contacté les Entreprises suivantes :

- SAUR
- EGOUTS SERVICES qui n'a pas répondu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, préfère attendre pour changer les armoires, et sont pour à l'unanimité de faire installer dans un premier temps des SOFREL dans les 3 armoires.

ZONES ZAENR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que nous avons reçu un mail de la Préfecture concernant les zones ZAENR,

Cette information vous est spécifique eu égard au fait que vous avez pris une délibération en faveur de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) mais que les zones correspondantes n'ont pas été saisies sur le portail national cartographique. En l'absence de saisie sur ce portail, les zones d'accélération pour lesquelles une délibération communale a été prise ne pourront pas être retenues, et elles ne figureront pas dans la cartographie départementale qui sera arrêtée par le référent préfectoral, a priori d'ici début 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité, de donner leur accord à Monsieur le Maire pour trouver une parcelle.

La Parcelle concernée pour une zone ZAENR est la parcelle B 72.

DECLARATION PREALABLE MORAI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite au dépôt d'une déclaration préalable pour un agrandissement de son chalet avec pose de baies vitrées, pour lequel un permis de construire avait été déposé et accordé dans les années 80, son dossier a été refusé car son habitation est en zone Aa.

Dans le cas de la zone Aa :

- les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dont la présence et la situation sont strictement nécessaires,
- les équipements d'infrastructures ainsi que les constructions liées à la réalisation, à l'exploitation et à l'entretien de ces équipements.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal pour autoriser Monsieur MORAI à effectuer les travaux d'extension de son chalet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur MORAI, à effectuer les travaux d'extension de son chalet.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
611 (011) : Contrats de prestations de servi	5 000,00		
615231 (011) : Voiries	15 000,00		
6168 (011) : Autres	10 000,00		
	30 000,00		
Total Dépenses	30 000,00	Total Recettes	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	-1 209,78		
6817 (68) : Dot. aux dépréciations des acti	1 209,78		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

ANNULATION REMBOURSEMENT DE CAUTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après des appels et des courriers pour rembourser la caution d'un des 2 garages au 19 Grande Rue, le locataire est injoignable depuis le mois de Mars. La Trésorerie nous a conseillé de prendre une délibération pour une annulation de remboursement de la caution, compte tenu que le délai de remboursement est dépassé, et en l'absence de manifestation de l'intéressé, la Commune conserve la caution d'un montant de 43,00 €.

Affiché le 6 Septembre 2024

Le Maire,
Marc MOUZIN



